



Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le 01/10/2019 SLOW

ID : 050-200067205-20191002-DEL2019_100-DE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Date d'envoi de la convocation : 18 septembre 2019

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 167

Nombre de votants : 188

(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Pascal ROUSSEL

L'an deux mille dix-neuf, le **Mardi 24 Septembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELHOMME Jérôme, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, ANNE Jean-Pierre suppléant de CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henri, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard (jusqu'à son départ à 21h22), DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (jusqu'à son départ à 20h52), FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSELIN Bernard, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à son départ à 20h40), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, CATELAIN Pierre suppléant de HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane (jusqu'à son départ à 20h55), HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LACOUR Sylvain suppléant de LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël (jusqu'à son départ à 21h12), LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à son départ à 22h08), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à son départ à 21h22), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEMONNIER Thierry (jusqu'à son départ à 21h12), LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louise, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à son départ à 21h31), LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie (à partir de 20h40), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle,

Délibération n° DEL2019_100

MARTIN Serge, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSVOAL Camille, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à son départ à 21h22), VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à son départ à 21h12), VIVIER Nicolas (jusqu'à son départ à 22h08).

Ont donné procurations :

AMIOT Guy à DESTRES Henri, ANTOINE Joanna à HUBERT Jacqueline, BASTIAN Frédéric à CATHERINE Christian, BOURDON Cyril à FRANCOISE Bruno, BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine, CAUVIN Joseph à HAMELIN Jacques, DIGARD Antoine à MONHUREL Pascal, DRUEZ Yveline à BELHOMME Jérôme, GESNOUIN Marie-Claude à SEBIRE Nelly, GODEFROY Annick à TAVARD Agnès, HAMON-BARBE Françoise à MAGHE Jean-Michel, HUBERT Christiane à BESUELLE Régine (à partir de son départ à 20h55), LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël (à partir de son départ à 21h12), LEQUILBEC Frédéric à HUET Catherine (à partir de son départ à 21h31), LE PETIT Philippe à D'AIGREMONT Jean-Marie, LERECULEY Daniel à GODIN Guylaine, LESENECHAL Guy à LEBRUMAN Pascal, LOUISET Michel à ROUXEL André, MARTIN Yvonne à PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle à BROQUAIRE Guy, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, REVERT Sandrine à ASSELINE Yves, THEVENY Marianne à HEBERT Dominique, TISON Franck à FAGNEN Sébastien, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de son départ à 21h12)

Excusés :

ANNE Philippe, BALDACCİ Nathalie, BAUDRY Jean-Marc, BELLİOT-DELACOUR Nicole, BESNARD Jean-Claude, BRECY Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Jean-Louis, CHOLOT Guy, DESQUESNES Jean, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAGARDE Jean, LALOË Evelyne, LECHEVALIER Michel, LEFAUCONNIER François, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand, LEQUERTIER Colette, LEVAST Jean-Claude, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, PINABEL Alain, POIDEVIN Hugo, VIGNET Hubert

Délibération n° DEL2019_100

OBJET : Zone d'activité économique de Bréquecal - Acquisitions de terrains auprès de l'EPF de Normandie et de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin

Exposé

Par délibération 2013/128 du 27 juin 2013, la communauté urbaine de Cherbourg s'était prononcée par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement de la zone d'activité économique de Bréquecal située sur la commune déléguée de Tourlaville.

Le transfert de la compétence « développement économique » a conduit à la reprise par la Communauté d'agglomération du Cotentin (CAC) de l'ensemble des contrats en cours liés à cette compétence et notamment les zones d'activité économique (ZAE).

Le projet consiste ici en la réalisation d'une zone d'activités d'une surface de 5 ha constituée de deux ensembles bordés par la RN 13 au Nord, le village de Bréquecal au Sud et traversés par la bretelle d'accès à la résidence des Eglantines et au Château des Ravalets (voir plan joint de l'emprise de la zone).

Dans le cadre de la reprise par la Communauté d'agglomération du conventionnement de programmation d'action foncière passé entre l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin concernant notamment le portage de cette future zone d'activité de Bréquecal, il est prévu le rachat des parcelles correspondantes par la Communauté d'agglomération, et ce au plus tard le 12 novembre 2019.

De plus, afin de compléter l'emprise foncière de cette zone d'activité, il convient que la CAC acquiert de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin les parcelles listées ci-après.

Pour ce faire, il est proposé :

1°/ d'acquérir de l'EPF DE NORMANDIE, les parcelles cadastrées section **602 AS n° 437, 439, 442, 444, 446, 449, 454, 486, 488, 489, 557**, section **602 AK n° 151,152 et 153**, pour une surface totale de 28 666 m², au prix arrêté TTC de 197 204,81€, conformément à ladite convention de portage, et décomposé comme suit :

Prix de cession HT.....	164 337,34 €
TVA sur prix total (20 %).....	<u>32 867,47 €</u>
Prix de cession TTC.....	197 204,81 €

2°/ d'acquérir de la Commune de CHERBOURG-EN-COTENTIN les parcelles cadastrées section **602 AK n° 22, 145 et 147** d'une surface totale de 18 196 m² moyennant le prix de 72 784 € TTC conformément à l'avis du Domaine n° 201950129V1060 du 20 juin 2019 ayant fixé une valeur vénale de 4€ par m².

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-18 du 2 octobre 2013 déclarant d'utilité publique les acquisitions et travaux nécessaires au projet d'aménagement de la zone d'activité de Bréquecal,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la convention de programmation d'action foncière entre la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et l'EPF de Normandie en date des 21 décembre 2016 et 24 janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-136 en date du 28 juin 2018,

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-198 du 28 septembre 2018 prorogeant la déclaration d'utilité publique,

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale des trois terrains 602 AK n° 22, 145 et 147 en date du 20 juin 2019,

Vu la délibération de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin en date du 25 septembre 2019,

Considérant la fiche de calcul actualisée et notifiée par l'EPF de Normandie à la CAC confirmant le prix de rachat,

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Promotion et Attractivité et Développement des territoires,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'espace,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 177 - Contre : 0 - Abstentions : 11) pour :

- **Acquérir** de l'EPF DE NORMANDIE les parcelles désignées ci-dessus d'une surface totale de 2ha 86a 66ca, moyennant le prix, toutes taxes comprises, de CENT QUATRE-VINGT DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTIMES (197 204,81 €) et auquel il convient d'ajouter les frais d'acte,

- **Acquérir** de la Commune de CHERBOURG-EN-COTENTIN les trois parcelles susvisées, d'une superficie totale de 18 196 m² moyennant le prix, toutes taxes comprises, de SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS (72 784,00 €) et auquel il convient d'ajouter les frais d'acte,

- **Dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits en dépenses au budget annexe 11, compte 6015, ligne de crédit n°6601,

- **Dire** que le Président, le Vice-président ou le conseiller délégué sont autorisés à signer tout acte et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le 02/10/2019
ID : 050-200067205-20191002-DEL2019_100-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
DEPARTEMENT DU PLAN CADASTRAL

*Parcelles acquises de
l'EPFN
Parcelles acquises de
Cherbourg-en-Cotentin*

Département :
LA MANCHE

Commune :
CHERBOURG-EN-COTENTIN

Section : A K
Feuille : 602 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

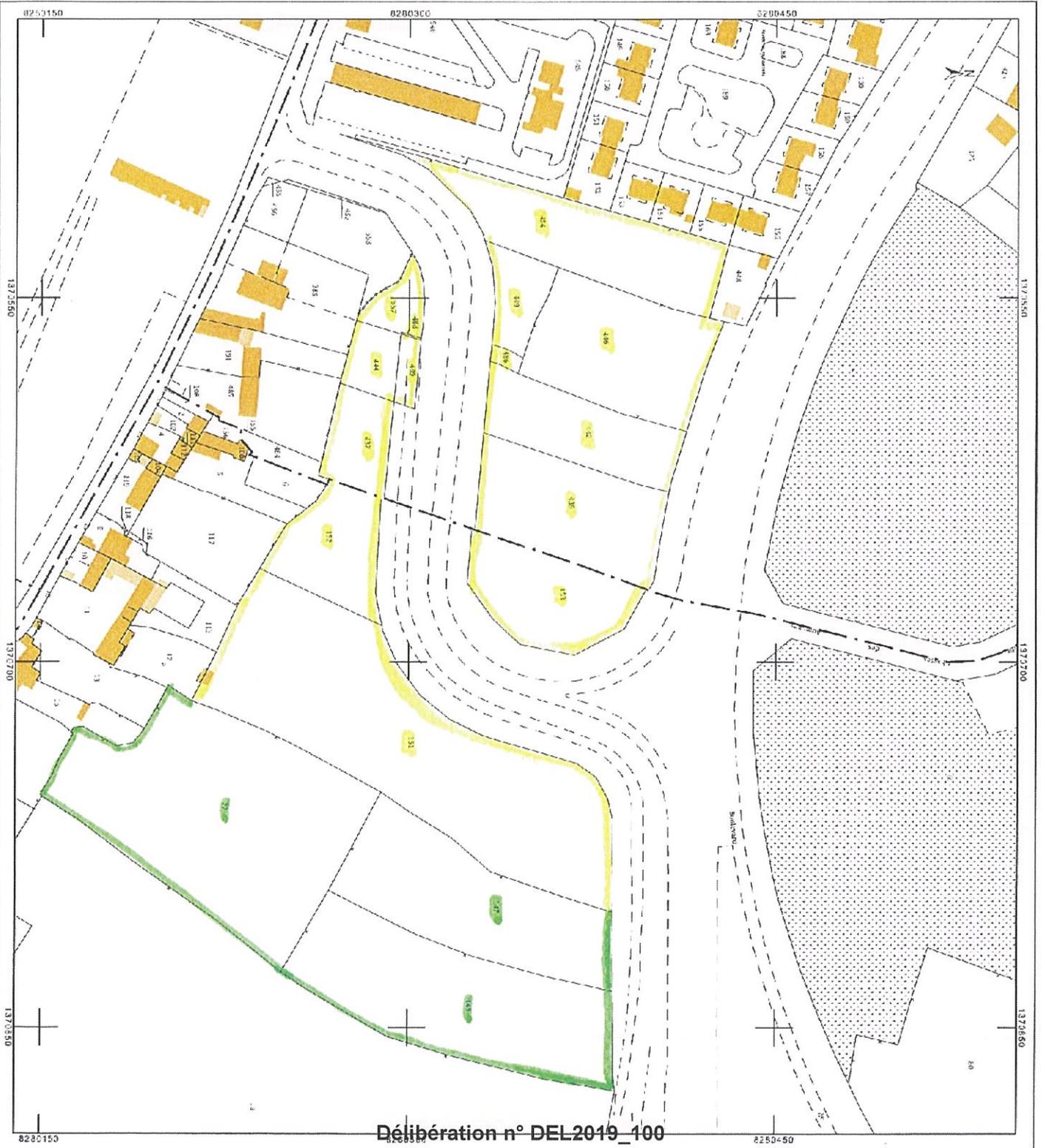
Date d'édition : 09/09/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC-25

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des Impôts foncier suivant :
CHERBOURG
112 rue de l'Abbaye 50114
50114 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
tél. 02.33.01.52.50 -fax
cdfi.cherbourg@cdi.fr; finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



Délibération n° DEL2019_100

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le 01/10/19 SLO

ID : 050-200067205-20191002-DEL2019_100-DE

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN